

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 septembre 2020, s'est réuni en séance publique **le mardi 15 septembre 2020 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme BREYSSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

Mme MARILLIER
Mme MOREAU

Mme CAMAJ
Mme BLANCHARD

M. le Maire déclare ouverte, à 19h01, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme BREYSSE, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le Conseil Municipal accepte, sur proposition de M. le Maire l'ajout des deux points suivants à l'ordre du jour :

AFFAIRES FINANCIERES - Candidature à un Fonds d'Aménagement Communal (FAC) auprès du département de Seine-et-Marne

MOTION - Motion contre l'utilisation d'animaux dans les cirques et dans les foires

1. **CONSEIL MUNICIPAL – Procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 - Adoption**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 en tenant compte des observations formulées.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

2. **CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 09 juin 2020 – Adoption**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 09 juin 2020 en tenant compte des observations formulées.

Adopté à l'unanimité

3. **CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur - Adoption**

Le Conseil Municipal, après avoir formulé ses observations, adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

3 voix contre (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

4 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

4. **CONSEIL MUNICIPAL – Formation des élus municipaux – modalités et fixation des crédits alloués**

Le Conseil Municipal adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus et approuve les modalités.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

4 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

5. **CONSEIL MUNICIPAL – Création des Commissions**

Le Conseil Municipal décide la création de commissions municipales, fixe à 7 le nombre de ces commissions et détermine leur nature et leur composition.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

6. CONSEIL MUNICIPAL – Désignation des membres des Commissions

Le Conseil Municipal, par à scrutin public, désigne à l'unanimité les membres des commissions municipales.

Adopté à l'unanimité

7. CONSEIL MUNICIPAL – Désignation des délégués au sein de différents organismes

a) Société Publique Locale d'Aménagement de Marne-et-Gondoire (SPLA)

Le Conseil Municipal désigne M. AUGUSTIN comme représentant au sein de la SPLA.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

27 voix pour

8 abstentions (M. AUGUSTIN, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

b) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal désigne M. AUGUSTIN comme représentant au sein de la CLECT

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

27 voix pour

8 abstentions (M. AUGUSTIN, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

c) Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP)

Le Conseil Municipal désigne trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour siéger au comité du SYMVEP.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

d) Conseil de vie sociale de l'ESAT « La Grange au Bois »

Le Conseil Municipal désigne Mme MOKEDDEM pour siéger au conseil de vie sociale de l'ESAT « La Grange au Bois ».

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

e) Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal désigne M. MONOT et M. WACHOWIAK pour siéger au conseil d'administration du Comité des Fêtes

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

f) Conseil d'administration du collège Marcel RIVIERE

Le Conseil Municipal élit au scrutin public Mme NEILZ et Mme PUNTEL pour siéger au conseil d'administration du collège Marcel RIVIERE

g) Conseil d'administration du collège des 4 Arpents

Le Conseil Municipal élit au scrutin public Mme NEILZ, représentant titulaire, et Mme PUNTEL, représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège des 4 Arpents.

h) Conseil d'administration du lycée VAN DONGEN

Le Conseil Municipal élit au scrutin public Mme NEILZ, et M. AUGUSTIN, représentants titulaires, ainsi que Mme MOKEDDEM et M. Florent LEGEARD-DAMILANO, représentants suppléants pour siéger au conseil d'administration du lycée VAN DONGEN.

i) Conseils d'écoles

Le Conseil Municipal élit Mme PUNTEL pour siéger au sein des conseils d'écoles.

j) Correspondant défense

Le Conseil Municipal désigne M. DURANCEAU correspondant défense.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

k) Association des villes johanniques

Le Conseil Municipal désigne M. MONOT délégué au sein de l'association des villes johanniques.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

8. CONSEIL MUNICIPAL – Marchés publics et accords-cadres – Commission d'appel d'offres (CAO) – Election des membres

Le Conseil Municipal élit au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants pour siéger à la CAO.

Membres titulaires

- M. Gérard GAUDEFROY
- M. Mme Florence BLANCHARD
- Mme Annick POUILLAIN
- M. Dominique GIRARD
- M. Michaël LOPEZ

32 voix pour

3 voix contre

Membres suppléants

- Mme Nadine BREYSSE
- M. Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA
- M. Jacques AUGUSTIN
- M. Sébastien MONOT

- Mme Johanna BESNARD

31 voix pour
3 voix contre
1 bulletin nul

9. CONSEIL MUNICIPAL - Délégation de Service Public - Commission de Délégation de Service Public (DSP) – Election des membres

Le Conseil Municipal élit au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants pour siéger à la DSP.

Membres titulaires

- M. Patrick JAHIER
- Mme Nadine BREYSSE
- M. Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA
- Mme Emilie NEILZ
- M. Romain HELFER

32 voix pour
3 voix contre

Membres suppléants

- Mme Annick POUILLAIN
- M. Alain CHAUVEAU
- Mme Florence BLANCHARD
- M. Sébastien MONOT
- Mme CHAVANNE

32 voix pour
3 voix contre

10. CONSEIL MUNICIPAL - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Désignation des membres

Suspension de séance de 20h39 à 20h40 pour permettre aux groupes « Objectif Lagny » et « Lagny écologiste et solidaire » de désigner un candidat.

Le Conseil Municipal désigne, au scrutin public les membres suivants pour siéger au sein de la CCSPL :

- Mme Emilie NEILZ
- M. Jacques AUGUSTIN
- M. Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA
- Mme Nadine BREYSSE
- Mme Marie SAILLIER
- Mme Carole CHAVANNE
- Mme Ersilia SOUDAIS

Ainsi que les représentants des associations :

- Mme Céline RAUSCENT (Lagny Commerces)
- M. Jean-Claude WADEL (UFC Que Choisir)
- Mme Malika LAGANE (Association des commerçants du marché)

Adopté à l'unanimité

11. **CONSEIL MUNICIPAL - Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées** – Création

Le Conseil Municipal crée la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité

12. **CONSEIL MUNICIPAL - Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** – Désignation des commissaires

Le Conseil Municipal propose, à la Direction Générale des Finances Publiques 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants pour siéger au sein de la CCID.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

13. **COMMUNICATION - Communication du Maire** – Décisions signées en vertu de la délibération n°2 du 25 mai 2020 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées en vertu de la délibération n°2 du 25 mai 2020 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

14. **AFFAIRES FINANCIERES - Indemnités de fonction des élus municipaux** – Fixation des indemnités statutaires

Le Conseil Municipal fixe :

- l'indemnité du Maire à 2 405,59 € correspondant 61,85% de l'indice brut terminal (90% autorisé)
- l'indemnité des Adjoints à 841,28 € correspondant 21,63 % de l'indice brut terminal (33% autorisé)
- l'indemnité des conseillers municipaux délégués à 330,60 € au vu de l'enveloppe globale autorisée.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

15. **AFFAIRES FINANCIERES - Indemnités de fonction des élus municipaux** - Complément indemnitaire

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** la majoration de 15% (barème de l'article R 2123-23 du CGCT) au titre des communes de chef-lieu de canton aux indemnités octroyées au maire et aux adjoints.
- **Applique** la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine au maire et aux adjoints
- **Dit** que le calcul de l'indemnité de fonction se fera en appliquant un taux appliqué à l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui se calculera comme suit :

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

16. AFFAIRES FINANCIERES - Effacement de dettes

Le Conseil Municipal émet un mandat au compte 6542 pour constater l'extinction d'une dette.

Adopté à l'unanimité

17. AFFAIRES FINANCIERES - Demande d'aide d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- **déposer** une demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, assortie d'une demande de démarrage anticipé des travaux,
- **signer** tous les documents afférents à l'octroi de cette aide par la Caisse d'Allocations Familiales, sous toutes ses formes de versement.

Adopté à l'unanimité

18. AFFAIRES FINANCIERES - Modification de la tarification pour l'ensemble des activités sportives municipales annuel (l'éveil au sport et école multisports, sport adultes et sport séniors)

Le Conseil Municipal adopte une modification tarifaire pour l'ensemble des activités sportives municipales annuel (l'éveil au sport et école multisports, sport adultes et sport séniors)

Adopté à l'unanimité

19. AFFAIRES FINANCIERES - Ecole des Beaux-Arts – Modification exceptionnelle de tarifs

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'un avoir du montant de la cotisation du 3^{ème} trimestre pour les adhérents à l'école « Les Beaux-Arts » qui ont réglé la totalité de leur cotisation annuelle 2019/2020.

Adopté à l'unanimité

20. AFFAIRES FINANCIERES - Espace Charles VANEL – Modification de la délibération n°15 du 11 juin 2019 - Tarifs de stages

Le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs pour les ateliers culturels à l'espace Charles Vanel.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

34 voix pour

1 abstention (Mme SOUDAIS)

21. AFFAIRES FINANCIERES - Occupation du domaine public – Fixation des droits et places de voirie à caractère commercial

Le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs des droits et places à caractère commercial qui prendront effet au 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

4 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE)

22. URBANISME - Droit de préemption urbain – Continuité

Le Conseil Municipal approuve la continuité du droit de préemption sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U

Adopté à l'unanimité

23. URBANISME - Droit de préemption urbain renforcé

Le Conseil Municipal :

- **approuver** l'application du droit de préemption renforcé aux exceptions susmentionnées définies par l'article L211-4 du code de l'urbanisme, sur la totalité du territoire communal soumis au droit de préemption urbain.
- **donne** délégation à M. le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain renforcé conformément à l'article L2111.22 du code général des collectivités territoriales et
- **précise** que les articles L2122.17 et L 2122.19 sont applicables en la matière.

Adopté à l'unanimité

24. AFFAIRES FONCIERES - Actualisation de la délibération n°24 du 12 juin 2018

– non reprise des parkings d'Orly-Parc dans le domaine public

Le Conseil Municipal prend acte de la rétrocession dans le domaine public de la place Marcel Rivière, de la voirie et des trottoirs d'Orly Parc, et de la conservation des parkings dans le patrimoine d'Habitat 77.

25. AFFAIRES FONCIERES - Rétrocession de la parcelle cadastrée BE541 sise chemin des Bouillons

Le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à procéder en application de l'article L.1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L.1211-13 du CGCT à l'acquisition pour 1 Euro symbolique de la parcelle cadastrée BE541 située chemin des Bouillons d'une superficie de 54 m² selon le plan annexé.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes et documents 'y rapportant.
- **Retire** la délibération N°5 du 2 avril 2019.

Adopté à l'unanimité

Suspension de séance de 21h32 à 21h45

26. REGLEMENTATION - Renonciation à recevoir des cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire communal – Retrait de la délibération N°16

du 15 février 2018

Le Conseil Municipal prend acte de l'annulation de la délibération N° 16 du 15 février 2018 et du retrait en conséquence de cette dernière.

27. REGLEMENTATION - Convention de groupement entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – marché de nettoyage des vitres

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'adhérer au groupement de commandes pour le nettoyage des vitres,
- **dit** que la ville de Lagny sur Marne, sera le coordonnateur du groupement de commandes,
- **donne** pouvoir au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire, après décision de la commission d'appel d'offres,
- **adopte** la convention constitutive,

- **autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

28. AFFAIRES TECHNIQUES - Poste DP « ARETIER » avenue de Rothschild (Parcelle AI5) : Convention de mise à disposition à ENEDIS d'un terrain de 12m²

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition au profit d'ENEDIS et tous les documents s'y rapportant.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 voix contre (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

29. ASSURANCES - Gymnase Thierry REY – dégât des eaux – Protocole transactionnel

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer le protocole transactionnel avec le GAN et tout document y afférent dans le cadre d'un dégât des eaux au gymnase Thierry REY du 17 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

30. AFFAIRES SCOLAIRES - Ecoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association – Participation des communes aux frais de fonctionnement

Le Conseil Municipal :

- **fixe** la participation de la commune aux frais de fonctionnement de ces deux établissements scolaires comme indiqué ci – dessus à 1 438 € par élève inscrit dans une classe maternelle et à 806 € par élève inscrit dans une classe élémentaire,
- **abroge** la délibération n°10 du 20 septembre 2016.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 voix contre (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

2 abstentions (M. GIRARD, M. GAUDEFROY)

31. PERSONNEL SCOLAIRES - Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Bailly-Romainvilliers - participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l'école de Bailly-Romainvilliers.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'ensemble des conventions de partenariat avec la Mairie de Bailly Romainvilliers, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

32. AFFAIRES SCOLAIRES - Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Serris - participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l'école de Serris

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'ensemble des conventions de partenariat avec la Mairie de Serris fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

33. PERSONNEL TERRITORIAL - Contrats d'apprentissage

Le Conseil Municipal :

- Approuve le recours à ces trois contrats d'apprentissage débutant sur l'année scolaire 2020/2021.
- Autorise M. le Maire les conventions et documents afférents

Adopté à l'unanimité

34. PERSONNEL TERRITORIAL - Remboursement des frais de déplacement du personnel communal

Le Conseil Municipal approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel municipal telles que définies par la délibération

Adopté à l'unanimité

35. PERSONNEL TERRITORIAL - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Mise en place d'une part supplémentaire Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) régie

Le Conseil Municipal :

- Approuver l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP.
- Valider les des critères et montants tels que définis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

36. PERSONNEL TERRITORIAL - Attribution d'une prime exceptionnelle et/ou d'une gratification aux agents ayant marqué un engagement particulier pour assurer la continuité des services publics pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à la COVID 19

Le Conseil Municipal approuve :

- Le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents des services qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.
- L'attribution d'un bon d'achat de 150€ pour tous les agents mobilisés pour assurer la continuité des services de la Ville sur des missions exceptionnelles par rapport à leurs missions habituelles.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

37. PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents
– Ouvertures d'emplois

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture d'un poste sur un emploi permanent et la création d'un poste d'attaché territorial occupé par un contractuel pour assurer la direction générale adjointe du pôle des services à la population. L'effectif des emplois permanents est fixé à 357 postes.

Adopté à l'unanimité

38. PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents

– Fermetures d'emplois

Le Conseil Municipal approuve la fermeture de 2 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 355 postes.

Adopté à l'unanimité

39. AFFAIRES FINANCIERES - Candidature à un Fonds d'Aménagement Communal (FAC) auprès du département de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal :

- **approuve** la candidature de la Ville au Fonds d'Aménagement Communal,
- **autorise** M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

40. MOTION - Motion contre l'utilisation d'animaux dans les cirques et dans les foires

Le Conseil Municipal :

- **approuve la** motion d'opposition aux cirques et foires utilisant des animaux dans des conditions indignes,
- **autorise** M. le Maire à engager par toutes les voies possibles des recours contre ces derniers.

La séance est levée à 22h56.